



**Arrêté du 20 décembre 2022 portant désignation des représentants du personnel
au sein de la commission consultative paritaire de la Caisse des dépôts et consignations**

Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations

Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles R. 518-1 à R. 518-12 ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 31 mai 2022 instituant une commission consultative paritaire à la caisse des dépôts et consignations ;

Vu les résultats des élections professionnelles du 8 décembre 2022 ;

ARRETE :

Article 1 : à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour une durée de quatre ans, sont désignés au sein de la commission consultative paritaire de la Caisse des dépôts et consignations, les représentants titulaires et suppléants du personnel suivants :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
LE BOUCH Olivier BLOU Yannick	DIBLING Coralie AUGUSTE Catherine

Article 2 : La Directrice des ressources humaines du Groupe de l'Etablissement public est chargée de l'exécution du présent arrêté.

GROUPE



Fait à Paris le 20 décembre 2022

Pour le Directeur général de la Caisse des dépôts et
consignations,
Par délégation,
La Directrice des ressources humaines du Groupe et de
l'Établissement public

Aurélie ROBINEAU-ISRAËL